

DÉPARTEMENT

ISERE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE**

03/2024

DÉLIBÉRATION**du Conseil d'Administration du 20 février 2024****OBJET :**

Ouverture d'une
seconde distribution
alimentaire et la révision
du règlement de la
distribution alimentaire

Présents Nathalie LEVRAT, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Cécile COIGNÉ, Annie SUAUBOURDIS Membres Nommés

Pouvoir : Françoise DAVID donné à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Mylène GOURGAND donné Isabelle DEFAY, Hajera TURKI donné à Nathalie LEVRAT

Absents : Michel VENDRA Président du CCAS, Dominique REDON, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Date de convocation : **14/02/2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°42/2023 du 5 Décembre 2023 donnant délégation de pouvoirs à la Vice-Présidente,

VU le règlement intérieur de la distribution alimentaire adopté le 20 juin 2023,

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration :

Dans le cadre d'un partenariat avec la banque alimentaire de l'Isère et de sa politique sociale au titre des aides facultatives, le CCAS organise une distribution alimentaire tous les lundis de 15 h à 17 h 30.

En 2022, malgré le contexte post-covid la distribution alimentaire portait sur 19 paniers. L'année 2023, suite au conflit en Ukraine, a été particulièrement impactée par l'augmentation des prix (alimentaire, énergie, carburant) avec comme conséquence directe une hausse significative des demandes d'aide alimentaire. Face à ce constat, en Avril 2023 un changement de locaux de la distribution de la banque alimentaire a été acté, du CCAS dans les salles des voutes situées à l'hôtel de ville afin de répondre aux nouveaux besoins de la distribution alimentaire.

Aujourd'hui, le climat de crise économique et d'inflation perdurant, on observe une augmentation de la précarité des familles avec des demandes d'aide en forte croissance. En début d'année 2024, il y a **ainsi 25 paniers distribués et 5 colis d'urgence donnés chaque semaine** (familles ayant vocation à entrer dans le dispositif)

Pour répondre à cette situation d'urgence et consolider le fonctionnement de la distribution alimentaire dans un contexte social qui ne cesse de se dégrader, il vous est proposé de mettre en place une deuxième distribution alimentaire.

Celle-ci s'effectuera le jeudi après-midi de 16 h 30 à 18 h 00 dans les deux salles des voûtes de la Mairie de Sassenage. Celle-ci devrait être effective avant fin février.

Enfin, il est nécessaire de procéder à la modification du règlement intérieur de la Distribution Alimentaire pour intégrer ce second créneau.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

- **D'ACTER** l'ouverture de cette seconde distribution alimentaire les jeudis après-midi et de modifier le règlement intérieur en conséquence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOpte la délibération **03/2024** visant à autoriser la mise en place d'une seconde distribution alimentaire les jeudis après-midi et la modification du règlement intérieur de la distribution alimentaire.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président du C.C.A.S compte tenu de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 22 Février 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

